

Règlement des 24h de Montroy 2026

1ère édition des 24h de Montroy en relais et solo

Article 1 : Lieu / Date et horaire de l'épreuve

L'épreuve se déroulera Espace ORGERON (angle Chemin de la ville-rue des Rosiers) à MONTROY 17220 les **26 et 27 Septembre 2026**

Le départ sera donné à **12h00**.

Le circuit d'une longueur de 4000 mètres (environ en fonction du matériel utilisé) sera à réaliser à allure libre sur les chemins non éclairés et rues de la commune, sécurisé par les bénévoles du club et de la commune.

Article 2 : Organisateurs et Directeur de course

Montroy Running Club : 07 56 83 75 96

Directeur de course : 06 44 06 02 79

Article 3 : Inscription et annulation

Inscription pour participer à l'épreuve sur **KLIKEGO** (inscription en ligne)

Droits d'inscription 45€ par Athlète à compter du **07 Mai 2026** (puis 50€ à partir du 01 Juillet 2026)

Chaque équipe inscrite sera composée de 2, 4 ou 6 coureurs (ou solo)

(pas de distinction de catégories Hommes/ Femmes dans la constitution des équipes)

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au **01 Septembre 2026**

La limite du nombre des inscrits est fixée à 450 coureurs (modifiable par organisation en fonction des catégories engagées).

Aucune inscription sur place.

La Direction de course se réserve le droit d'annuler la course en cas de fortes intempéries, ou par décision préfectorale, dans ce cas les équipes seront remboursées partiellement (40€), 5€ seront retenus pour les frais déjà engagés (flyers, affiches, réseaux sociaux etc etc.....) en revanche une fois la course commencée aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Article 4 : Conditions de participation

La participation de l'épreuve est conditionnée à :

- 1) **Catégorie d'âge** : être majeur ou à partir de 16 ans avec autorisation parentale
- 2) **Justificatif** : tout participant se doit de présenter lors de l'inscription soit un Certificat Médical soit une Licence FFA ou bien un PPS (<https://pps.athle.fr/>)
- 3) Chaque participant se devra de porter son dossard tout au long de l'épreuve.

Article 5 : Assurance / responsabilité Civile

La responsabilité de l'organisateur et des bénévoles est couverte par une police d'assurance souscrite auprès du cabinet **MAIF**, les concurrents étant couverts par leur propre assurance responsabilité civile.



Article 6 : Réclamations

Les éventuelles réclamations pourront être faites auprès de l'organisation.

Article 7 : Relais / Chronométrage

Les passages de relais durant les 24h seront libres et s'effectueront obligatoirement dans une zone réservée à cet effet.

Le chronométrage électronique de la course sera réalisé par la société **OK-TIME** avec suivi en direct sur écran.

Chaque équipe (ou solo) recevra un bracelet électronique à s'échanger obligatoirement lors des relais.

Le relayeur devra porter ce bracelet durant son tour de circuit.

Le classement sera effectué sur le nombre total de tours par équipe (solo). **Notre épreuve ne comptant pour aucun championnat, aucun métrage ne sera effectué. Si au terme des 24 heures 2 concurrents ou 2 équipes se trouvent à égalité de tours le premier ou la première franchissant la ligne d'arrivée sera déclaré vainqueur. Tout tour terminé après la barrière horaire des 24 Heures ne sera pas comptabilisé.**

Le bracelet devra être restitué à la fin de l'épreuve. En cas de non restitution il sera facturé à l'équipe.

Article 8 : Classement et récompenses

Un classement sera effectué pour toutes les catégories d'équipes ainsi que solos.

L'organisation déterminera librement les différentes récompenses et lots qu'elle souhaitera attribuer aux 3 premiers de chaque catégorie (solo, équipes 2, 4 ou 6).

Article 9 : Sécurité - Secours

La sécurité médicale sera assurée par une équipe de la **Sécurité Civile (unass)**.

Tout coureur ou coureuse dont le comportement risque de mettre en danger les autres concurrents, public ou l'organisation sera disqualifié immédiatement et sans avertissement, il en sera de même pour le sportif pris en train de tricher.

Les chemins de la ville n'étant pas éclairés, **la lampe frontale ou de poitrine sera obligatoire** dès la tombée de nuit.

Les 10 % de routes de la commune seront fermés par arrêté municipal et protégés par véhicules.

Le parcours ne permet pas l'accueil des sportifs en fauteuil.

Les participants se doivent secours et entraide. En cas de problème, ils devront alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours, et ne laisser en aucun cas une personne blessée seule.

Tout manquement à ces règles élémentaires pourra être sanctionné par élimination.

Article 9 : Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise les organisateurs ainsi que les ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.



Article 10 : Accueil, hébergement et restauration

L'organisation met à disposition des équipes un emplacement sans électricité afin d'installer leur propre matériel de campement et de confort (tente, tonnelles, barnum) aucun matériel de campement ne sera fourni par l'organisation. Les véhicules ne sont pas autorisés sur place.

Un parking sera mis à disposition des concurrents à 300 mètres du village départ (parking fléché par organisation) **(prévoir petit chariot si matériel lourd)**.

Des wc seront installés sur le village concurrents avec également une réserve d'eau mais pas de douche sur place.

Les concurrents devront amener leur propre ravitaillement pour les 24h, néanmoins un ravitaillement léger en sucre rapide et boisson sera installé sur le village départ mais aucun sur le parcours sauf en cas de grosse chaleur, et **3 Food Trucks** et **buvette** seront présents aux heures de repas.

Les concurrents devront amener et utiliser leur propre contenant liquide pour des questions d'éco-responsabilité.

Un briefing d'avant départ vous sera proposé à partir de 11h00 (un responsable de chaque équipe devra être présent).

La remise des dossards aura lieu à partir de 8h00 le **samedi 26 septembre**.

Possibilité de s'installer sur le site dès le vendredi après demande auprès de l'organisation.

Article 11 : Animation

L'animation sera assurée par la compagnie « **Les têtes perchées** » et les groupes de musiques « **No Vices** et **Manue et Gio** ».

Un speaker animera la course et une sono et des jeux de lumières seront installés.

Une séance de Yoga (par Professeur diplômé) sera proposée aux concurrents le dimanche matin.

Une partie du montant des dossards sera reversée à l'association « **Décrochons la Lune** ».

Article 12 : Respect de l'environnement

Toute personne ne respectant pas l'environnement et qui sera surpris en jetant des emballages, des papiers ou tout autre déchet avant, pendant ou après la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Article 13 : Acceptation du règlement

Toute inscription aux 24h de Montroy implique la prise de connaissance du présent règlement ainsi que son acceptation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sans préavis ou annuler l'épreuve pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

